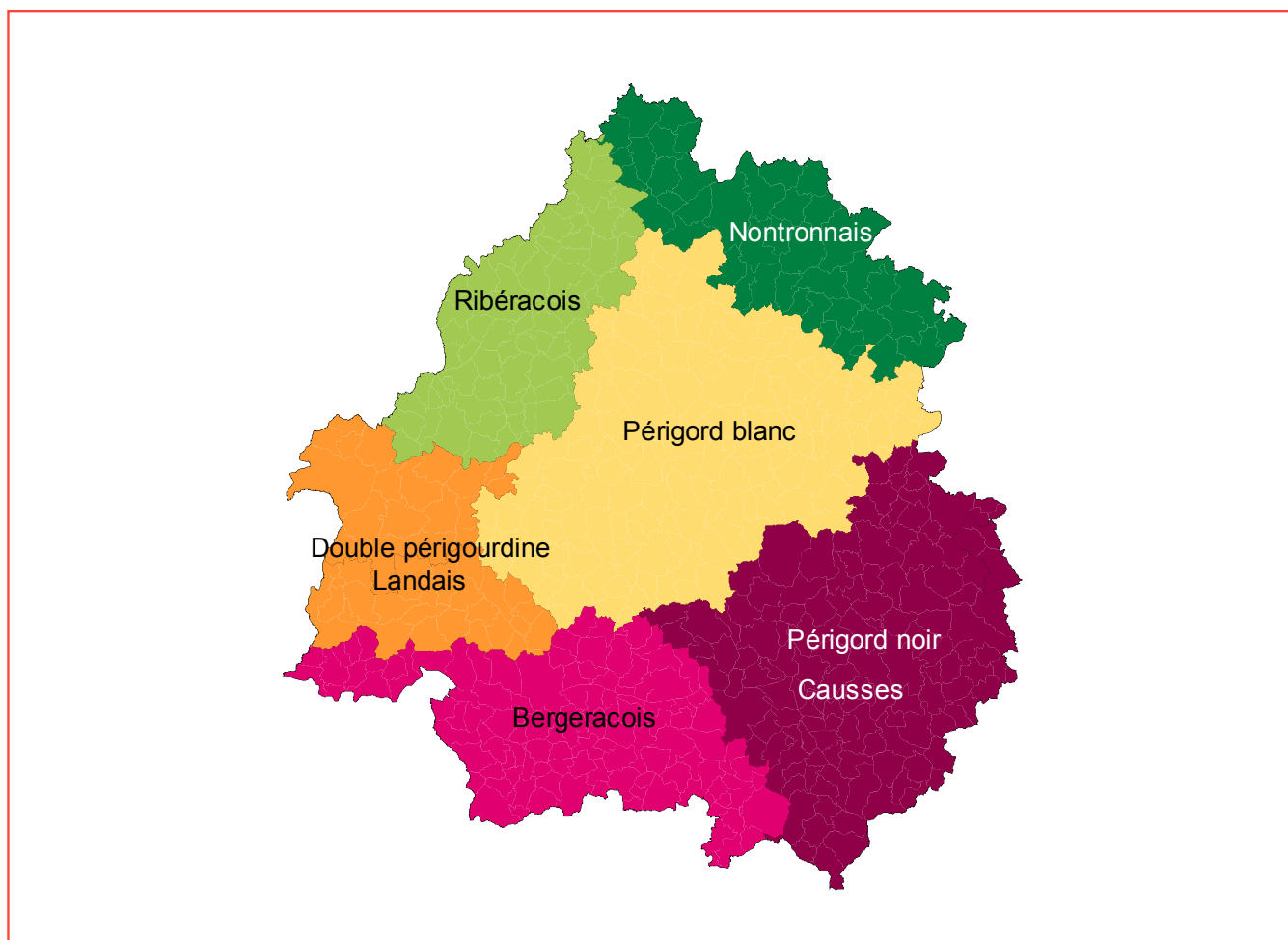


Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Dordogne

Nouvelles Régions Agricoles (NRA) de la Dordogne
(Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISSET

.../...

Prix moyens des terres et prés à vocation agricole en 2014
(terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)

Unité : euro courant à l'hectare

Nouvelles Régions Agricoles (NRA)		Rappel 2013	2014	% 2014/ 2013
24 - DORDOGNE		4 320	4 450	+3
24-1	RIBÉRACOIS	5 270	5 590	+6
24-2	BERGERACOIS	4 750	4 740	=
24-3	PÉRIGORD BLANC	3 740	3 600	-4
24-4	PÉRIGORD NOIR - CAUSSES	5 040	5 430	+8
24-5	DOUBLE PÉRIGOURDINE - LANDAIS	3 720	3 920	+5
24-6	NONTRONNAIS	3 530	3 680	+4

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2014
(nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)

Unité : euro courant à l'hectare

BASSIN VITICOLE DE BORDEAUX-AQUITAINE Département de la Dordogne		Rappel 2013	2014			% 2014/ 2013
			Dominante	Mini	Maxi	
AOP		10 600	10 400			-2
	BERGERAC ROUGE	9 000	9 000	8 000	10 000	=
	BERGERAC BLANC	10 000	9 000	8 000	10 000	-10
	MONBAZILLAC	15 000	15 000	12 000	17 000	=

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux de Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



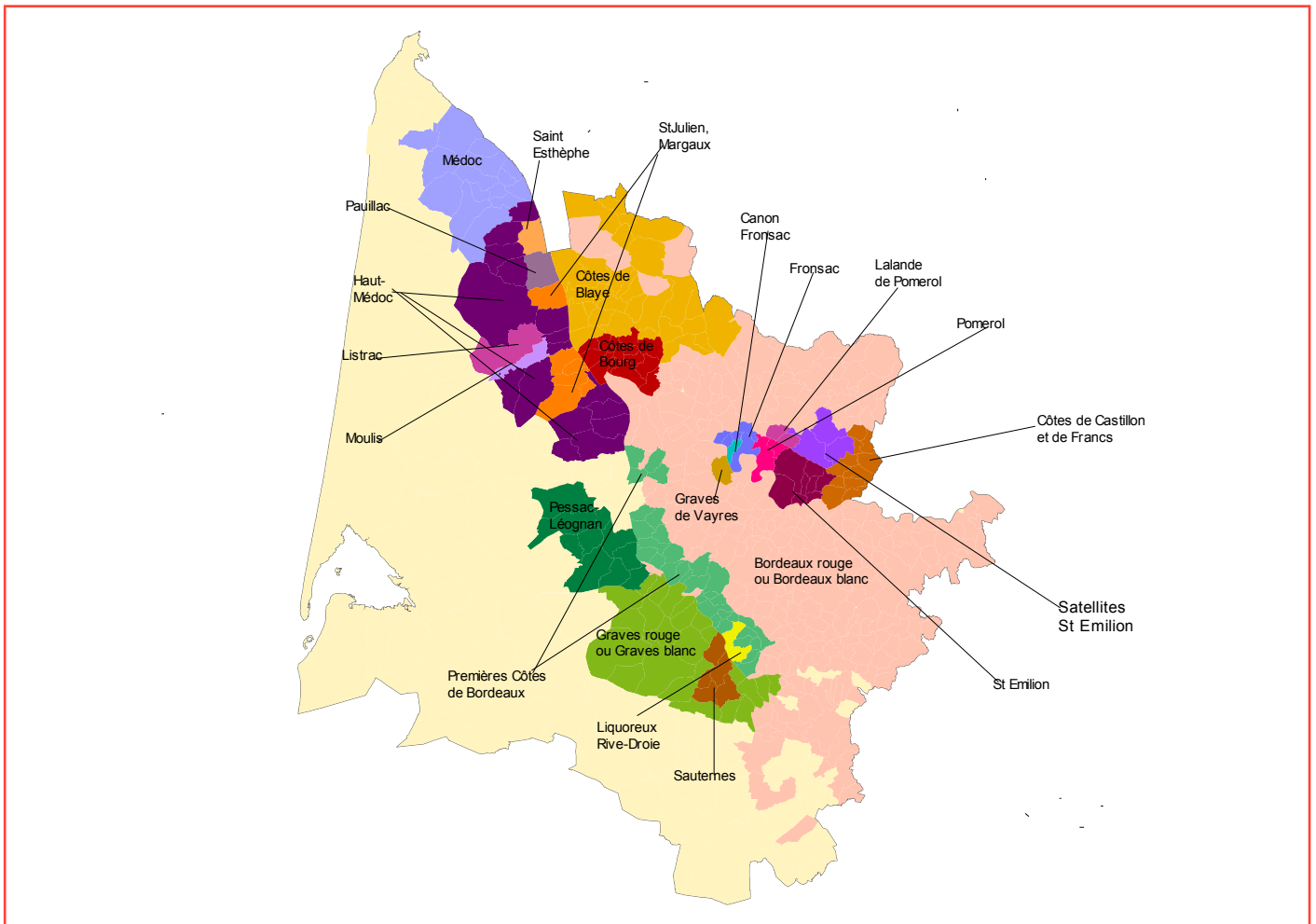
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Gironde

Nomenclature des appellations viticoles établies par la Safer et le SSP en Gironde



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISSET

.../...

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2014
(nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)

Unité : euro courant à l'hectare

BASSIN VITICOLE DE BORDEAUX-AQUITAINE Département de la Gironde		Rappel 2013	2014			% 2014 / 2013
			Dominante	Mini	Maxi	
AOP		92 600	94 500			+2
	CADILLAC - CÔTES DE BORDEAUX	17 000	18 000	7 000	27 000	+6
	BORDEAUX BLANC	15 000	15 000	7 000	25 000	=
	BORDEAUX ROUGE	15 000	15 000	7 000	25 000	=
	CANON FRONSAC	60 000	70 000	60 000	75 000	+17
	BLAYE - CÔTES DE BORDEAUX	18 000	18 000	10 000	28 000	=
	CÔTES DE BOURG	22 000	22 000	10 000	26 000	=
	CASTILLON ET FRANCS - CÔTES DE BORDEAUX	20 000	20 000	15 000	25 000	=
	FRONSAC	26 000	25 000	20 000	30 000	-4
	GRAVES BLANC	27 000	27 000	25 000	30 000	=
	GRAVES DE VAYRE	15 000	15 000	7 000	23 000	=
	GRAVES ROUGE	27 000	27 000	25 000	30 000	=
	HAUT-MÉDOC	75 000	75 000	50 000	105 000	=
	LALANDE DE POMEROL	180 000	180 000	160 000	270 000	=
	LIQOREUX RIVE DROITE	17 000	16 000	7 000	30 000	-6
	LISTRAC	75 000	75 000	30 000	90 000	=
	MÉDOC	40 000	45 000	30 000	80 000	+13
	MOULIS	80 000	80 000	40 000	100 000	=
	PAUILLAC	2 000 000	2 000 000	1 500 000	2 400 000	=
	PESSAC-LÉOGNAN	450 000	450 000	300 000	470 000	=
	POMEROL	900 000	1 000 000	700 000	4 400 000	+11
	SAINT-ESTÈPHE	350 000	350 000	200 000	700 000	=
	SAINT-ÉMILION	200 000	220 000	170 000	1 700 000	+10
	SAINT-JULIEN, MARGAUX	1 000 000	1 000 000	500 000	1 500 000	=
	SATELLITES DE SAINT-ÉMILION	85 000	90 000	80 000	110 000	+6
	SAUTERNES	50 000	35 000	30 000	38 000	-30

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux des Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

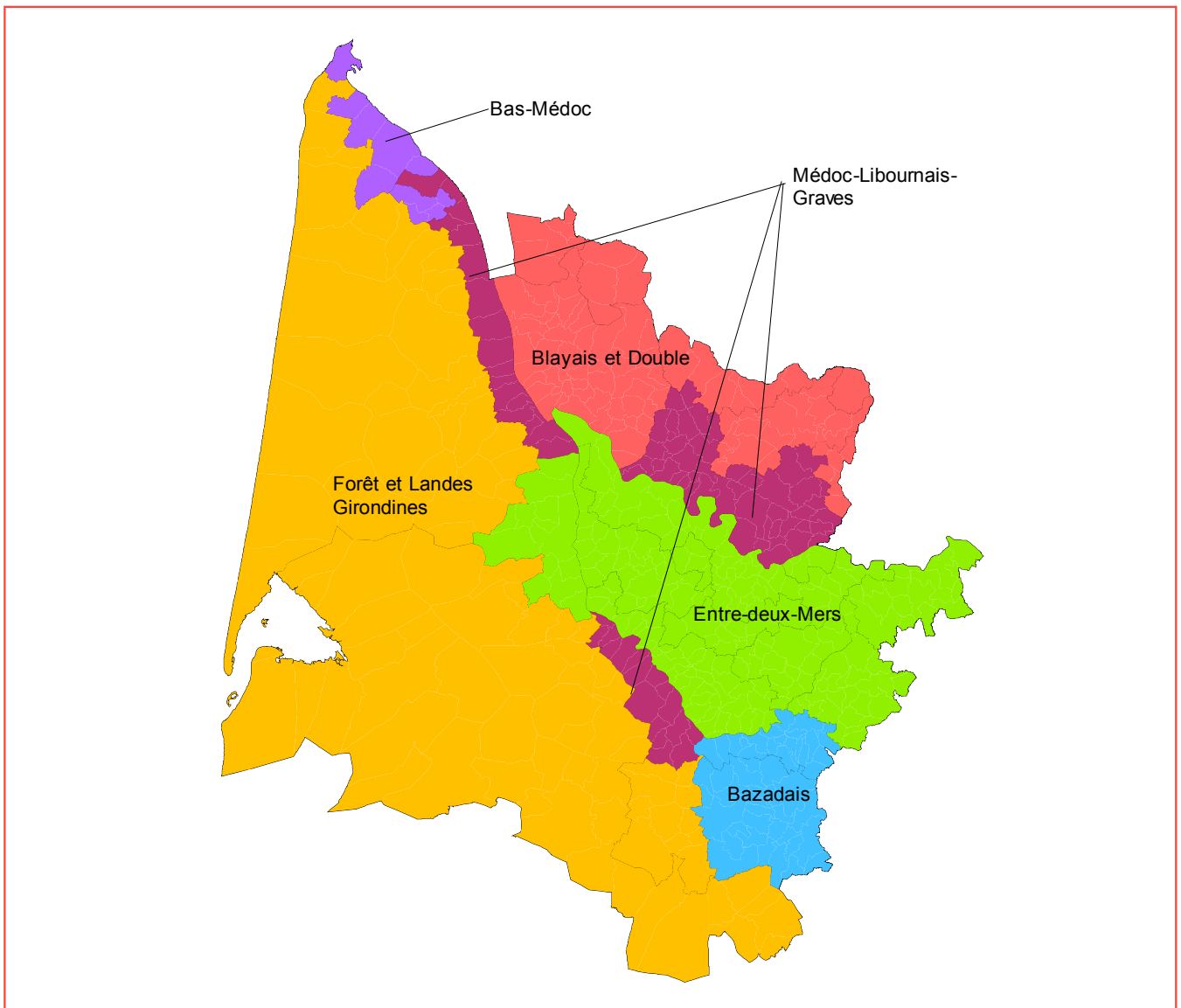
Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Gironde



Nouvelles Régions Agricoles (NRA) de la Gironde (Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISET

Prix moyens des terres et prés à vocation agricole en 2014*(terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)*

Unité : euro courant à l'hectare

Nouvelles Régions Agricoles (NRA)	Rappel 2013	2014	% 2014 / 2013
33 - GIRONDE	5 630	5 500	-2
33-1 FORÊT ET LANDES GIRONDINES	5 660	4 980	-12
33-2 BAS-MÉDOC	4 550	4 630	+2
33-3 MÉDOC - LIBOURNAIS - GRAVES	4 330	4 740	+9
33-4 BAZADAIS	8 070	6 060	-25
33-5 ENTRE-DEUX-MERS	6 270	7 290	+16
33-6 BLAYAIS ET DOUBLE	4 090	4 220	+3

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



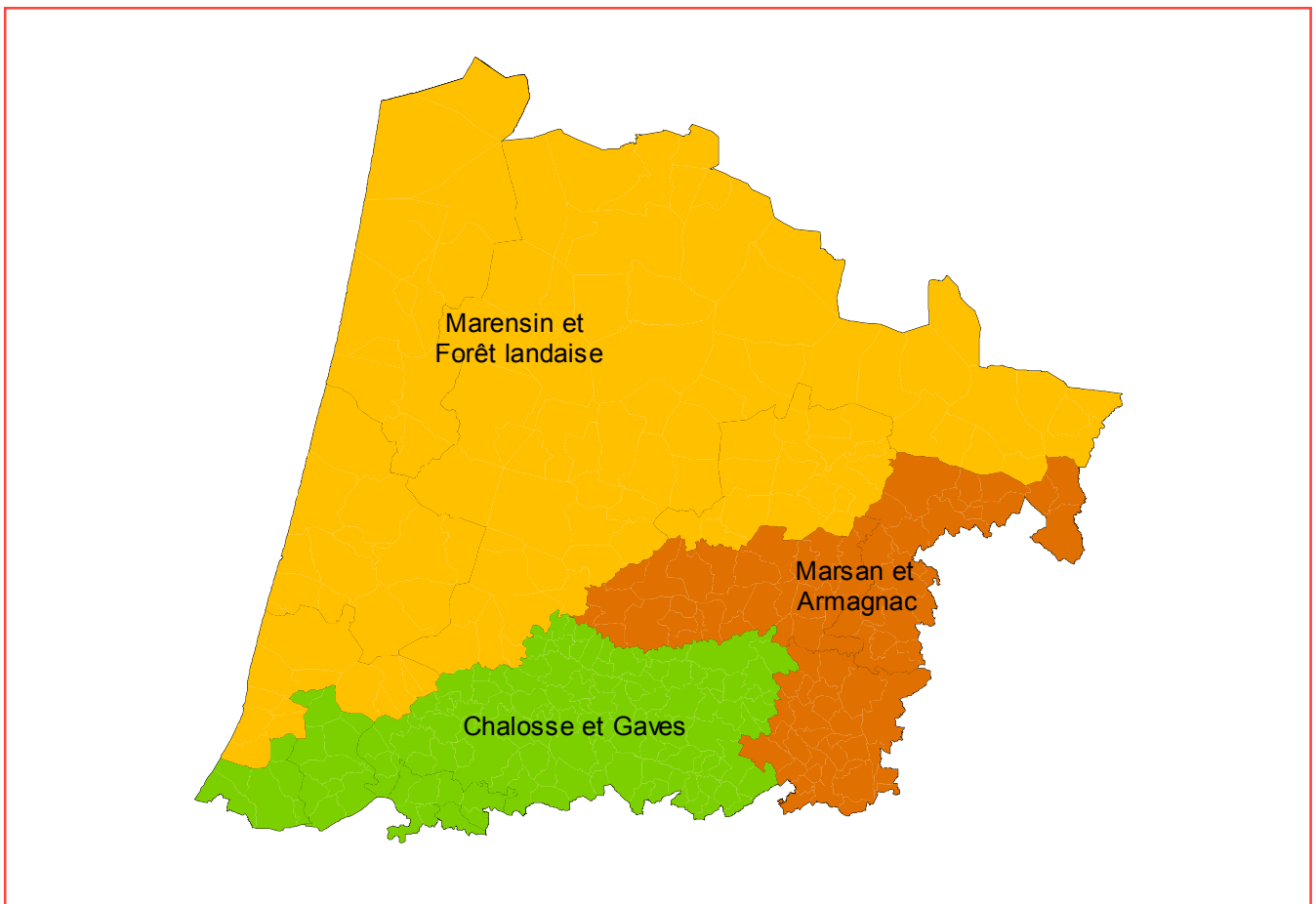
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Landes ←

Nouvelles Régions Agricoles (NRA) des Landes
(Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISSET

.../...

Prix moyens des terres et prés à vocation agricole en 2014*(terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)*

Unité : euro courant à l'hectare

	Nouvelles Régions Agricoles (NRA)	Rappel 2013	2014	% 2014 / 2013
40 - LANDES		8 780	8 980	+2
40-1	MARENSIN ET FORÊT LANDAISE	9 770	10 610	+9
40-2	CHALOSSE ET GAVES	8 660	8 700	=
40-3	MARSAN ET ARMAGNAC	8 180	8 110	-1

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2014*(nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)*

Unité : euro courant à l'hectare

BASSIN VITICOLE DU SUD-OUEST Département des Landes		Rappel 2013	2014			% 2014 / 2013
			Dominante	Mini	Maxi	
AOP		11 500	12 000			+ 4
	TURSAN	11 500	12 000	7 000	13 000	+ 4

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux des Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

©AGRESTE

2015

Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

CHIFFRES ET DONNÉES

juin 2015
numéro
128.4

Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Lot-et-Garonne



Nouvelles Régions Agricoles (NRA) de Lot-et-Garonne (Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISET

.../...

Prix moyens des terres et prés à vocation agricole en 2014
(terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)

Unité : euro courant à l'hectare

Nouvelles Régions Agricoles (NRA)		Rappel 2013	2014	% 2014 / 2013
47 - LOT-ET-GARONNE		6 470	6 980	+8
47-1	COTEAUX NORD DU LOT-ET-GARONNE - PÉRIGORD NOIR BERGERACOIS DURAS	6 170	6 720	+9
47-2	COTEAUX BORDURE LANDES - GRANDES LANDES	5 990	5 960	-1
47-3	PLAINES DE LA GARONNE ET DU LOT	8 770	10 040	+14
47-4	COTEAUX SUD-GARONNE	7 100	7 640	+8
47-5	PAYS DE SERRES - CAUSSES	5 170	5 250	+2

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2014
(nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)

Unité : euro courant à l'hectare

BASSIN VITICOLE DE BORDEAUX-AQUITAINE Département de Lot-et-Garonne		Rappel 2013	2014			% 2014 / 2013
			Dominante	Mini	Maxi	
AOP		11 500	11 900			+4
	BUZET	15 000	15 000	12 000	17 000	=
	CÔTES DE DURAS	9 000	10 000	7 000	14 000	+11
	CÔTES DU MARMANDAIS	9 000	9 000	7 000	11 000	=

Source : Safer - SSP - Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux des Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



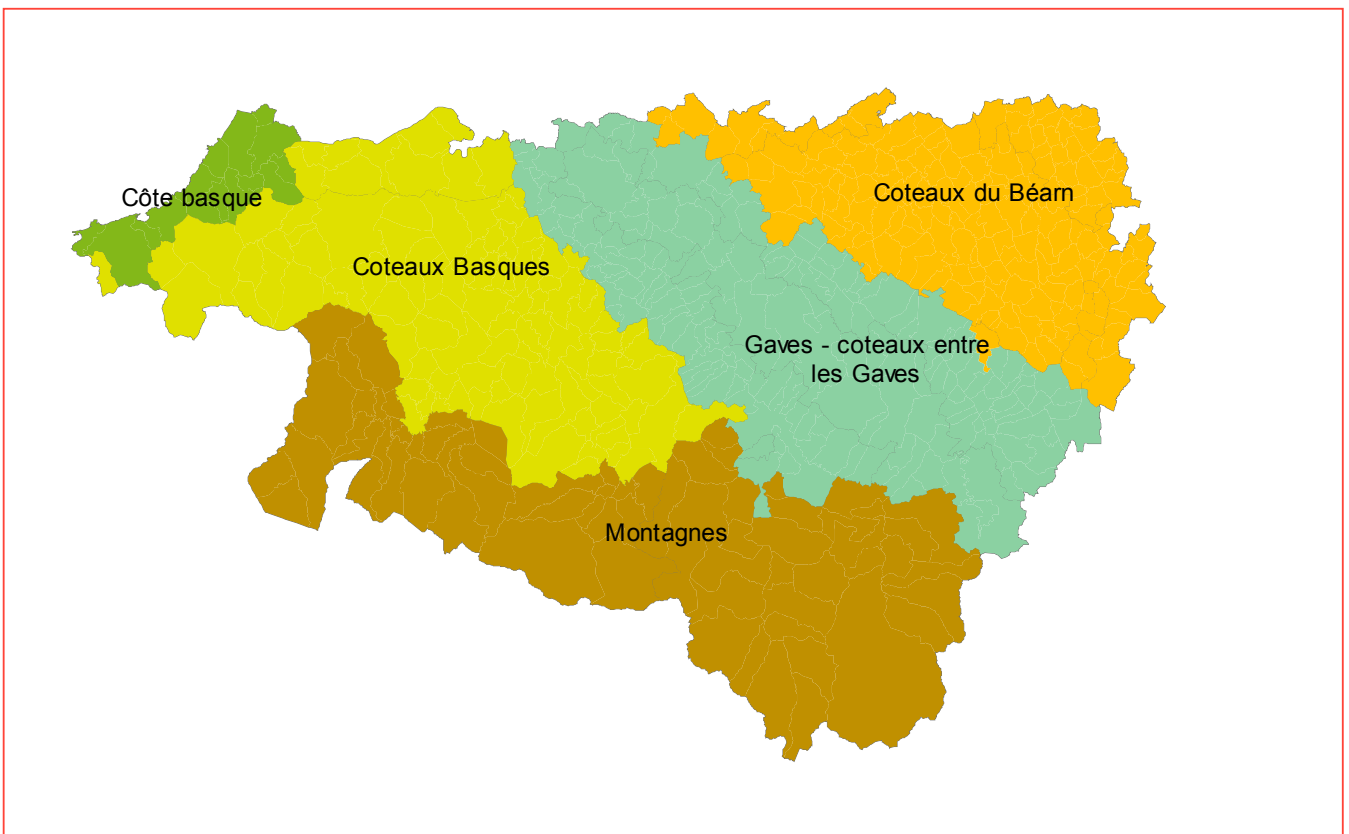
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

Valeur vénale des terres et vignes en 2014 - Pyrénées-Atlantiques ←

Nouvelles Régions Agricoles (NRA) des Pyrénées-Atlantiques
(Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISET

.../...

Prix moyens des terres et prés à vocation agricole en 2014
(terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)

Unité : euro courant à l'hectare

Nouvelles Régions Agricoles (NRA)		Rappel 2013	2014	% 2014 / 2013
64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		7 810	7 900	+1
64-1	COTEAUX BASQUES	6 680	6 890	+3
64-2	COTEAUX DU BÉARN	10 100	9 910	-2
64-3	MONTAGNES	4 730	5 960	+26
64-4	GAVES - COTEAUX ENTRE LES GAVES	8 140	7 930	-3

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2014
(nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)

Unité : euro courant à l'hectare

BASSIN VITICOLE DU SUD-OUEST Département des Pyrénées-Atlantiques		Rappel 2013	2014			% 2014 / 2013
AOP			Dominante	Mini	Maxi	
		34 100	34 300			+1
JURANÇON ET JURANÇON SEC		45 700	46 000	20 000	60 000	+1
MADIRAN		14 000	14 000	12 000	20 000	=

* non significatif

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux des Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"